



## CHARTE DU COMITÉ AUDIT ET FINANCES

<b>TYPE</b>	Permanent
<b>CONSTITUTION</b>	Résolution du Conseil d'administration (CA)
<b>COMPOSITION/ STRUCTURE</b>	<p>Minimum trois (3) membres dont au moins un (1) est administrateur au CA de l'ASMUQ. Chacun des membres du comité doit posséder des compétences financières et la capacité de lire et comprendre des états financiers d'un OBNL.</p> <p>Idéalement un membre du Comité fait partie de l'ordre des CPA.</p> <p>Une connaissance de l'environnement comptable des OBNL est requise.</p>
<b>DURÉE DU MANDAT</b>	Un (1) an. Renouvelable.
<b>IMPUTABILITÉ</b>	Le Comité est imputable devant le CA.
<b>QUORUM</b>	La majorité.
<b>PRÉSIDENTE</b>	Nommé par le CA, sur recommandation du Comité de gouvernance. La Présidence du Comité est la porte-parole du Comité auprès du CA. En l'absence de la Présidence, les membres du comité élisent un de leurs pairs pour présider le comité.
<b>SECRÉTAIRE</b>	Le Comité nomme un secrétaire.

## CHARTRE DU COMITÉ AUDIT ET FINANCES (SUITE... 2)

<p><b>MANDAT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et évaluer les conventions comptables ainsi que le cadre financier de l'ASMUQ pour fins de recommandation au CA;</li> <li>• Examiner les bilans trimestriels et annuels préparés par la comptabilité;</li> <li>• Tenir le CA informé de l'évolution des opérations et de la situation financière;</li> <li>• Assurer au nom et pour le compte du CA, la conformité réglementaire, la qualité, la fiabilité, l'intégrité, la transparence et l'objectivité des informations financières divulguées</li> <li>• Au besoin, agir comme interface entre les vérificateurs externes et la direction;</li> <li>• S'assurer de la gestion optimale du patrimoine tangible et intangible de l'ASMUQ;</li> </ul>
<p><b>FONCTIONS/ RESPONSABILITÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superviser et examiner, pour fins de recommandation au CA, la planification budgétaire annuelle ainsi que les stratégies financières et s'assurer de leur conformité avec la Mission, les objectifs et le plan stratégique;</li> <li>• Évaluer et analyser la faisabilité financière ainsi que les risques des projets d'investissement ainsi que les stratégies de financement proposés par la Direction générale afin de s'assurer d'un retour sur investissement adéquat;</li> <li>• S'assurer du fonctionnement du processus qui permet de savoir qu'un niveau adéquat des liquidités requises pour supporter les opérations et investir dans des projets de développements;</li> </ul>

## CHARTRE DU COMITÉ AUDIT ET FINANCES (SUITE... 3)

<p><b>FONCTIONS/ RESPONSABILITÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les rapports financiers internes. S'assurer de la cohérence entre la mobilisation des ressources avec la Mission, les objectifs et le plan stratégique;</li> <li>• S'assurer de la qualité des États financiers avant la recommandation de leur approbation par le CA et leur divulgation publique;</li> <li>• Examiner trimestriellement, les comptes de dépenses du Directeur Général et des Administrateurs afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes et conditions établies;</li> <li>• Énumérer et soulever les problématiques, obstacles et difficultés soulevés par les vérificateurs externes, notamment, en regard à la fiabilité de l'information fournie par la Direction;</li> <li>• Examiner la documentation de la Direction générale relative au contrôle interne avant sa soumission au CA.</li> <li>• S'assurer de la conformité réglementaire, légale, juri-fiscale des opérations financières;</li> <li>• Évaluer la pertinence, la légitimité et la légalité aussi bien des revenus, des dépenses et des investissements réalisés par la Direction ainsi que de l'usage qui est fait du patrimoine de l'ASMUQ;</li> <li>• Évaluer la reconduction du mandat des vérificateurs externes, arbitrer toutes questions relatives à leur indépendance, leurs compétences, leur démission, ou leur congédiement;</li> <li>• Déterminer la nature, la portée et les termes de référence des travaux d'audit;</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser la lettre de recommandation des vérificateurs externes ainsi que la position formelle de la direction en regard à la susdite lettre;</li> </ul>
--	--

### **CHARTRE DU COMITÉ AUDIT ET FINANCES (SUITE... 4)**

<p><b>POUVOIR DU COMITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CA délègue au Comité un pouvoir consultatif étendu pour tout ce qui a trait à la portée et à la nature de son mandat;</li> <li>• Il dispose également d'un pouvoir exécutif limité strictement aux questions et problématiques relatives aux mesures visant à assurer la fiabilité, l'intégrité, la transparence et l'objectivité des états financiers;</li> <li>• Il peut examiner, pour fin de recommandations au CA, toutes questions, activités et problématiques ainsi que tous enjeux et problèmes touchant le mandat et le champ de compétence du Comité;</li> <li>• Il peut obtenir, pour les fins de son mandat, la coopération et l'information requises de la Direction et des employés et ce, à tous les échelons de l'ASMUQ;</li> <li>• Il peut s'adjoindre, le cas échéant, les services de professionnels et d'experts indépendants pour les fins de son mandat, incluant la détermination des honoraires de ces professionnels et ce, dans les limites fixées par le CA.</li> </ul>
<p><b>AUTRES RESPONSABILITÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécuter tout autre mandat spécifique confié par le CA ou toutes autres tâches requises par règlements, par la loi, conventions ou meilleures pratiques en matière d'audit.</li> </ul>
<p><b>RAPPORTS/COMPTE RENDUS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapports sont adressés au Conseil via la Présidence du Comité. À moins de dispositions contraires du CA, les</li> </ul>



	<p>rapports du Comité sont courts et synthétiques assortis de conclusions et de recommandations spécifiques et motivées.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les rapports sont distribués aux membres du CA avec l'avis de convocation de la réunion du CA.</li></ul>
<b>RÉVISION DE LA CHARTE</b>	Il est recommandé un réexamen annuel de la charte du COMITÉ audit et FINANCES par le CA.

**ADOPTÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE LE 21 MAI 2025 ET RECOMMANDÉ AU CONSEIL.**

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE XXXXX**